

PROJET PACTE BIOGAZIER

Contribution des acteurs



ZONE D'ACTIVITÉ

L'ensemble du territoire breton.

METIER

Le Conseil régional de Bretagne a la responsabilité de structurer le développement des filières économiques sur son territoire, et est chef de file en matière de transition énergétique et climatique c'est à ce titre qu'elle accompagne depuis de nombreuses années le développement de la production de gaz renouvelable en Bretagne et qu'elle élabore le schéma régional de développement durable et d'équilibre des territoires. Le Conseil Régional de Bretagne remplit par ailleurs des missions de maître d'ouvrage pour assurer la gestion de son patrimoine immobilier constitué de son parc de bureaux, de bâtiments non concédés des ports et des voies navigables ainsi que des lycées publics des réseaux éducation nationale, mer et agriculture.

VOTRE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DES GAZ RENOUVELABLES

La Région Bretagne est engagée pour le climat et l'énergie au travers d'exercices de planification, du déploiement de dispositifs d'aide, d'appels à projets et d'animation de réseaux techniques. Les 38 objectifs de la Breizh Cop ont été votés en session du Conseil régional en décembre 2018 et fixent un objectif ambitieux de **réduction des émissions de GES de 65% à l'horizon 2050** (par rapport aux émissions de 2012) soit une **division par 2 des GES en Bretagne à l'horizon 2040** ainsi qu'une **multiplication par 5 à 6 de la production d'énergie renouvelable en Bretagne entre 2012 et 2040**. Cette trajectoire correspond à la transcription bretonne des objectifs nationaux de Facteur 4 de la Stratégie Nationale Bas Carbone publiée en 2015.

Atteindre ces objectifs nécessite la mobilisation de tous, par un renouveau de l'action collective et de l'engagement, un message que porte la Région. A l'image du Pacte électrique breton signé en décembre 2010, la Région a ainsi souhaité définir une stratégie collective sur la place du gaz, et principalement du gaz renouvelable, dans le mix énergétique breton : **le Pacte BioGazier Breton**.

VOTRE CONTRIBUTION AU PACTE BIOGAZIER

Dans le cadre du Pacte Biogazier Breton, la Région Bretagne contribuera activement sur l'ensemble des piliers.

Augmenter la production de gaz renouvelable à partir de ressources maîtrisées

- ▶ Soutenir la collecte et à la diffusion des données relatives à la valorisation énergétique de la biomasse, au bon fonctionnement des installations, à l'évolution des ressources mobilisées à des fins énergétiques et des surfaces de cultures énergétiques dédiées au sein de l'Observatoire de L'Environnement en Bretagne
- ▶ Encourager les démarches de planification territoriale pour permettre un développement de la production de gaz verts sur les territoires via des appels à projets (2 sessions par an sur une période de 2-3 ans, lancé en 2019)
- ▶ Animer les territoires pour la réalisation et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoires
- ▶ Soutenir la réalisation d'installations de méthanisation innovantes ou s'inscrivant dans des dynamiques territoriales dans le cadre de l'appel à projets Plan Biogaz Bretagne en tant qu'autorité de gestion des fonds FEDER
- ▶ Soutenir la réalisation d'installations de microméthanisation agricoles et de couvertures de fosses dans le cadre de l'appel à projets Plan Biogaz Bretagne.
- ▶ Accompagner des programmes d'animation régionale en agriculture sur l'énergie et les gaz à effet de serre, portés par la CRAB et la Fr CIVAM
- ▶ Faciliter la mobilisation d'outils d'ingénierie financière (BPI) pour permettre la réalisation des projets d'investissement.

Optimiser les valorisations du biogaz breton

- ▶ Accompagner l'animation régionale Breizh Mobilité BioGNV facilitant la mobilisation des acteurs pour la conversion énergétique des flottes portée par BSC/Creativ
- ▶ Préparer la conversion de la flotte des cars de la Régie de Transports Illévia pour acquérir des véhicules faibles émissions à raison de 50% des renouvellement à partir de 2020 → achat de 18 cars GNV entre 2020 et 2021
- ▶ Construire une station d'avitaillement de charge lente au sein du dépôt de la Régie Illévia
- ▶ Consommer 3 GWh de BioGNV/an pour alimenter les Lycées bretons situés à proximité d'unités de méthanisation injectant sur le réseau.
- ▶ Encourager le développement des modèles d'autoconsommation de biogaz par les agriculteurs

Structurer l'animation locale de la filière.

- ▶ Copiloter la gouvernance du Pacte Biogazier avec l'Etat.
- ▶ S'assurer de la cohérence des actions du Pacte Biogazier avec le Schéma régional Biomasse.
- ▶ Accompagner l'animation régionale du Plan Biogaz Bretagne et la mobilisation des acteurs pour le développement des projets de méthanisation portée par AILE
- ▶ Etudier la faisabilité de mise en place d'un « cluster breton » permettant un développement cohérent de la production de gaz vert en Bretagne regroupant les différents acteurs de la filière.
- ▶ Encourager la mise en place d'un label régional de qualité de production de biogaz.

Le Président de la Région Bretagne

Loïg CHESNAIS-GIRARD